

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère de l'Environnement,
du Développement durable et
de Transition écologique (MEDDTE)

Ministère du Pétrole
et de l'Energie (MPE)

“Laying the foundations for LTS in Senegal.”



VISION À LONG TERME DU SÉNÉGAL

Développement de la vision à long terme 2050 du Sénégal et
d'une feuille de route pour l'opérationnalisation de la stratégie
de développement à faible émission à long terme (LT-LEDS)

Synthèse du rapport

Novembre 2023



on the basis of a decision
by the German Bundestag

Le rapport du GIEC publié en 2021 confirme avec certitude l'origine anthropique du réchauffement climatique. Ce changement est déjà observable à +1,1°C dans la décennie 2000-2010 par rapport à la période préindustrielle 1850-1900 (GIEC, 2023). Les scénarios socio-économiques montrent que le niveau du réchauffement global de 1.5°C risque d'être atteint, plus tôt vers les années 2030 et les conséquences de ce réchauffement sont actuellement perceptibles dans toutes les régions du monde (fonte des glaciers, hausse de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, précipitations violentes, inondations, sécheresses, érosion côtière, etc.), en Afrique de l'Ouest notamment.

Adopté par 196 pays en 2015, l'Accord de Paris est entré en vigueur en 2016 avec pour principal objectif de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Par ailleurs, pour mieux encadrer les efforts consentis, l'Article 4.19 de l'Accord de Paris invite les pays à formuler et à communiquer leur stratégie de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) à long terme (LT-LEDS ou LTS (Long Term -Low Emission Development Strategy)). Réitéré par le Pacte de Glasgow (CoP26) et le programme de mise en oeuvre conclu à Charm El Cheikh (CoP27), le rapport de synthèse sur les LT-LEDS soumis à la CNUCCC en 2022 souligne que 75% des pays ont exprimé la nécessité d'une transformation à grande échelle, bien au-delà des changements progressifs, comme un défi pour la transition vers des voies de développement économique à faibles émissions, résilient, durable et inclusif.

Pour participer à l'effort global, l'Afrique et singulièrement l'Afrique de l'Ouest a défini une série de politiques et de stratégies de développement et de lutte contre le changement climatique visant à soutenir les Etats et communautés membres dans leur dynamique d'opérationnalisation de l'objectif de l'Accord de Paris. A cet effet, l'élaboration de la vision du Sénégal s'adosse pleinement aux politiques de développement, aux stratégies nationales, locales et communautaires, en l'occurrence : l'Agenda 2063 pour le développement durable ; la straté-

gie et plan d'action (2022-2032) de l'Afrique en matière de changement climatique et de développement résilient ; la Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO et Plan d'actions (2022-2030) ; entre autres.

Au niveau national, la CDN définit par rapport à la situation de référence (BAU), des objectifs de réduction conditionnels de 23% (en 2025) et de 29% (en 2030), ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique qui contribuent aux conclusions et orientations des Plans nationaux d'adaptation (PNA) sectoriels récemment conduits. Cependant, l'opérationnalisation de la CDN nécessite la mobilisation de ressources financières, technologiques et un renforcement des capacités des acteurs, non négligeables.

Outre les effets néfastes des tendances climatiques et de l'efficacité encore limitée des politiques et mesures d'atténuation, le développement du Sénégal et de bien d'autres pays du Sud reste limité par des défis multiformes et divers, notamment la croissance démographique, la pauvreté latente, le chômage des jeunes, l'efficacité des financements octroyés, etc. Considérant les spécificités des pays les moins avancés (PMA) dont le Sénégal, il demeure important de poser la problématique sous l'angle des transformations nécessaires et appropriées pour faire face aux besoins de court terme de développement et de résilience climatique des secteurs et domaines plus concernés (agriculture, zone côtière, ressources en eau, etc.) et imprimer des transitions sobres en carbone.

A ce titre, la contribution des parlementaires, du secteur privé national, des communautés à la base, des collectivités territoriales, etc., ne peut être occultée dans le processus de planification des transformations systémiques envisagées pour garantir leur cohérence avec les orientations et engagements pris au niveau national et international. La territorialisation de l'action climatique constitue également une des approches clés pour renforcer la résilience des communautés.

Dans ce contexte, le Sénégal à travers le MEDDTE et le MPE s'est lancé dans la conduite du processus en deux phases : i) la définition d'une Vision de Long Terme (LTV) ; et, ultérieurement, ii) l'élaboration d'une stratégie de long terme (LTS).

En phase avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) et ses différentes déclinaisons séquentielles et opérationnelles, la vision à long terme du Sénégal entend constituer un cadre de prospective des enjeux et tendances majeurs pouvant impacter et contribuer positivement et substantiellement au développement socio-économique et résilient au changement climatique. De plus, la LTV s'aligne aux processus nationaux de contribution à l'opérationnalisation de l'Accord de Paris en saisissant toutes les opportunités de sobriété carbone allant du secteur de l'énergie aux processus d'industrialisation et de déploiement de systèmes infrastructurels verts.

2

Objectifs

La LTV permet de guider la sélection des interventions nécessaires afin d'atteindre des tendances de développement conformes aux objectifs de l'Accord de Paris ; c'est-à-dire, des interventions qui sont sobres en carbone, contribuant à la neutralité carbone mondiale et résilientes au changement climatique.

Le développement de la LTV prend en compte les orientations et les objectifs stratégiques définis dans le PSE, les politiques sectorielles nationales, ainsi que les contributions des acteurs non étatiques. Pour assurer la cohérence et l'alignement des politiques, l'élaboration du PNA et les discussions en cours sur l'objectif mondial de l'adaptation, alimenteront le contenu et la définition des objectifs d'adaptation et des composantes de la LTV – et vice-versa –, afin que le Sénégal puisse souligner clairement sa vision de l'adaptation à long terme.

L'élaboration de la LTV s'appuie sur le schéma institutionnel et les acquis techniques de l'initiative lancée en 2022 et intitulée "Co-construction d'une stratégie de développement à faibles émissions et résiliente au changement climatique pour le Sénégal" (LECRDS). Ladite initiative a permis aux 5 groupes thématiques (transition énergétique ; agriculture et gestion des ressources en eau et en sol ; transition industrielle ; transition infrastructurelle ; et changement climatique et développement durable) de conduire des travaux techniques ayant abouti à :

- L'identification et la stabilisation des enjeux, défis et atouts des transitions systémiques ;
- La co-définition d'une vision, des principes et des transformations clés nécessaires.

Dans la perspective d'alignement avec l'initiative LECRDS, l'approche méthodologique d'élaboration de la LTV du Sénégal a été articulée en 3 étapes (**Figure n°1**) :

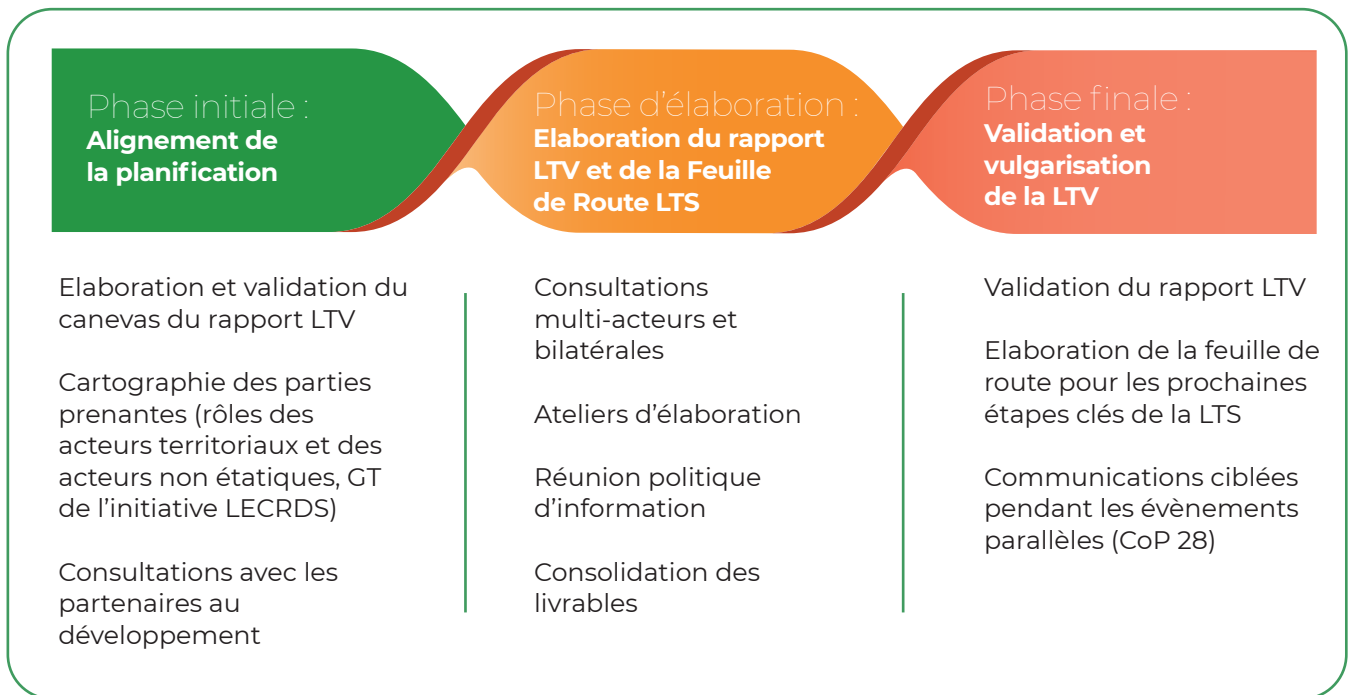


Figure 9 : Méthodologie d'élaboration de la LTV du Sénégal

3

Co-construction de la vision et axes stratégiques

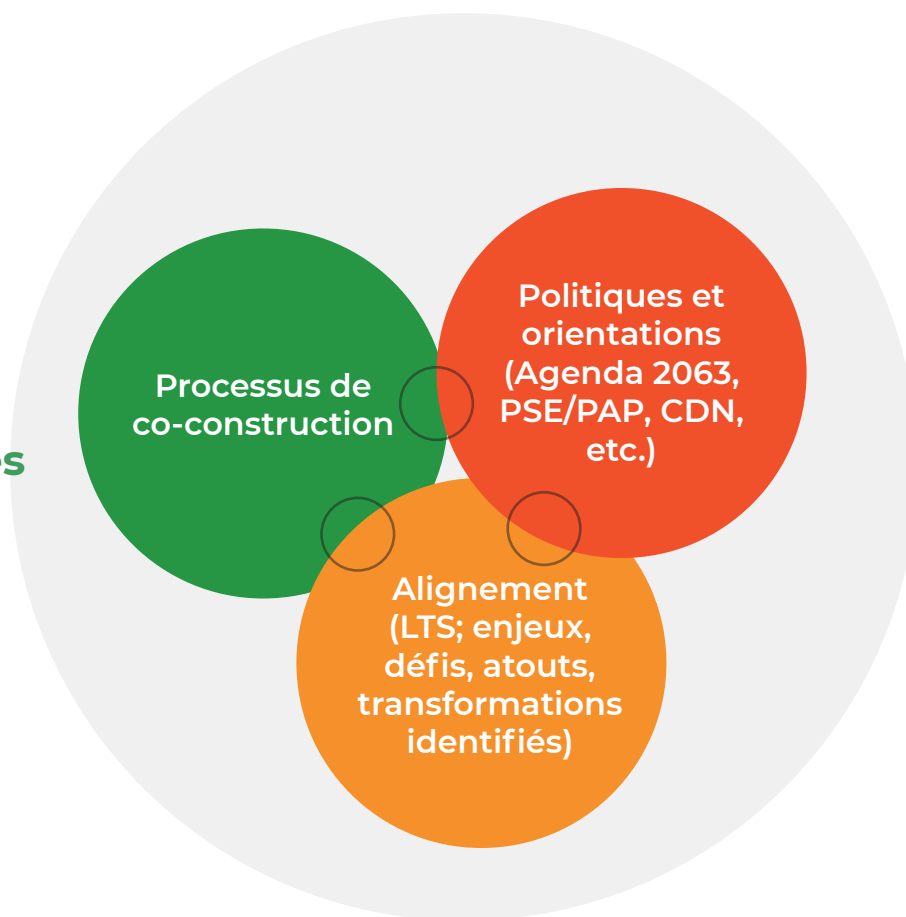
A l'issu d'un processus de consultation de toutes les catégories de parties prenantes, il a été retenu comme vision :

« En 2050, le Sénégal est un pays prospère, à travers une économie intégrée, inclusive, résiliente et sobre en carbone ».

Cette vision est en phase avec les stratégies et plans d'action au niveau africain, régional et national. En effet, à l'instar des stratégies et plans à différentes échelles d'intervention, elle prend en compte l'ambition d'un pays qui vise la prospérité à travers une économie intégrée, mais également la nécessité d'avoir

des communautés et des systèmes résilients dans une dynamique de sobriété. La vision permettra de relever le défi de la réduction de la pauvreté et des inégalités sous toutes leurs formes, et l'adaptation au changement climatique tels que soulignés par le PSE/PAP2, à travers l'amélioration des conditions de vie des populations qui est la finalité du Plan Sénégal Emergent.

 **Proposition d'une vision et axes stratégiques**



 **La vision est accompagnée par des principes clés que sont :**

- | | | | |
|-----------------------|------------------------------------|-------------------------|--|
| La subsidiarité | L'équité | La cohérence | La justice (climatique) et la solidarité |
| La territorialisation | L'innovation | La souveraineté | L'équilibre écologique |
| | La bonne gouvernance/ transparence | La sensibilité au genre | |



La vision ainsi déclinée s'appuiera sur les axes stratégiques tournant autour de :

Axe 1 : Une Transition énergétique équitable, intégrée et durable

Cet axe pose les jalons de l'équité et de l'inclusivité entre les territoires et les sociétés, et s'appuie sur des leviers clés que sont : i) la prise en compte d'une offre en énergie adaptée à la demande (pour un accès universel) ; ii) la durabilité de la transition énergétique, qui intègre les aspects temps, viabilité financière environnementale et sociale, transfert de technologie ; et ii) la diversification des sources d'énergie.

Axe 2 : Transition infrastructurale intégrée, pour un cadre de vie résilient et sobre en carbone

Cet axe stratégique pose la problématique de la relation entre infrastructures-équipements et cadre de vie (territoire) pour une transition infrastructurale sobre en carbone tenant en compte la vulnérabilité nationale. Il intègre les grandes orientations de l'Etat du Sénégal en matière d'infrastructures et d'équipements obéissant à une dynamique d'attractivité des territoires, d'amélioration des cadres de vie (domicile, travail, espace public, etc.) et de développement d'une offre de services de proximité en faveur des acteurs territoriaux.

Axe 3 : Amélioration de la gouvernance et mise en œuvre des leviers d'industrialisation

L'axe stratégique ainsi décliné pour une transition industrielle sobre en carbone et résiliente au changement climatique tourne autour de l'amélioration de la gouvernance, de la mise en œuvre des leviers d'industrialisation et de la modernisation de la production industrielle. Il prend en compte la Politique et stratégie d'industrialisation du Sénégal 2021-2035 qui met l'accent sur l'importance de la bonne gouvernance du secteur et de la mise en œuvre des leviers d'industrialisation identifiés.

Axe 4 : Développement des systèmes alimentaires intégrés et durables

Cet axe stratégique co-défini par l'ensemble des acteurs met en exergue une approche inclusive pour l'amélioration de la production, la transformation, la distribution et la consommation durables d'aliments sains et nutritifs, tout en réduisant de manière significative les émissions de GES liées aux pratiques agricoles actuelles et en renforçant les puits carbone et en préservant la biodiversité du Sénégal.

Route des Pères – Maristes BP : 4055 – 106, Rue Carnot

 www.denv.gouv.sn  Tel : 33 859 14 58



VISION À LONG TERME DU SÉNÉGAL

